



## Élèves en situation de handicap

(partie à faire viser par l'ESR de secteur et l'IEN ASH)

### **I. Conditions à remplir pour un transport scolaire dédié :**

- ✓ Avoir une notification de la CTES (à jour);
- ✓ Etre scolarisé en ULIS hors établissement scolaire de secteur et/ou être inapte au transport scolaire en bus (inaptitude certifiée par l'ASH) ;
- ✓ Ne pas avoir de moyen de transport (voiture, scooter, ...);
- ✓ Accepter un transport collectif d'un aller/retour par jour (domicile / établissement / domicile) aux horaires permettant de déposer et récupérer l'ensemble des élèves transportés par le même véhicule.
- ✓ Etre transporté uniquement depuis son domicile (adresse figurant sur le justificatif de domicile)
- ✓ Compléter le formulaire de transport en y joignant toutes les pièces demandées ;
- ✓ Utiliser le transport de manière régulière (lundi au vendredi)
- ✓ S'engager à respecter la charte des familles

### **PARTIE RÉSERVÉE À L'ASH**

L'élève est apte au transport en BUS :  OUI  NON

Les conditions sont respectées pour le transport dédié :  OUI  NON

Signature ESR

Signature IEN ASH

*La DGEE traite vos données personnelles pour l'objet du présent formulaire et des finalités liées aux missions de la DGEE. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, consultez la Notice d'information à destination des usagers (disponible sur le site internet [education.pf/donnees-personnelles](http://education.pf/donnees-personnelles) – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DGEE).*

*Vous disposez de droits sur vos données (accès, rectification, opposition...). Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à [courrier@education.pf](mailto:courrier@education.pf). Pour toute information ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à [dpo@administration.gov.pf](mailto:dpo@administration.gov.pf).*

